

LA PRISE EN CHARGE DES PRESERVATIFS POUR LES MOINS DE 26 ANS

Suivant la procédure AMELI
du 2 janvier 2023

La prise en charge des préservatifs sans prescription médicale par l'assurance maladie pour toute personne de **moins de 26 ans**, homme et femme sans minimum d'âge. à partir du 1er janvier 2023 a été annoncée le 8 décembre 2022 par le président de la République lors d'une session territoriale du Conseil national de la refondation (CNR) dédiée à la santé des jeunes et constitue un outil supplémentaire pour lutter contre le sida et les infections sexuellement transmissibles (Sida/VIH, blennorragie, herpès, syphilis, chlamydioses, hépatites B et C....).

1 – PRE REQUIS

Effectuer la mise à jour de Winpharma vers les versions minimales : **9.5.342 / 9.6.64 / 9.6.124**
à partir du menu [Internet | Paramètres de Maj en ligne ...](#) Bouton « [Faire la MAJ immédiatement](#) ».

2 – MODALITES DE FACTURATION

Pour les personnes mineures, une simple déclaration sur l'honneur suffit à justifier l'âge de la personne et sa qualité d'assuré social (ou de bénéficiaire de l'AME). En l'absence de présentation de justificatif ou lorsque la personne mineure souhaite conserver le secret de la délivrance, pour la facturation il faut utiliser le NIR fictif comme précisé ci-après.

2.1 Renseigner les données du patient

Facturation sans anonymat

Pour une personne majeure ou mineure ne souhaitant pas bénéficier du secret : le pharmacien renseigne sur la facture le NIR de l'assuré. La facturation intervient selon un mode nominal (SESAM-Vitale ou SESAM dégradé)

Pour **les patients majeurs ou sans anonymat** le pharmacien doit saisir l'**exo= 3** manuellement dans la fenêtre du formatage (appuyer sur le bouton "**Stérilité /Pilules (EXO=3)**")

Facturation avec anonymat

Si la personne mineure le demande, le secret de la facturation peut être mis en place. Les modalités de cette facturation sont expliquées ci-après.

Pour une personne mineure qui souhaite le secret : le pharmacien renseigne le NIR fictif suivant :

- Pour les femmes : Nom et prénom = **CONTRACEPTIF POUR MINEURES**
le NIR pour les femmes = **2 555555 ??? 042**
- Pour les hommes : Nom et prénom = **CONTRACEPTIF POUR MINEURS HOMMES**
le NIR pour les hommes = **1 555555 ??? 042**

Lors de la facturation, il faut saisir :

- La **date de naissance réelle**,
- La caisse d'Assurance Maladie
- « ??? » est la caisse d'assurance maladie de rattachement de la pharmacie qui facture et « xx » est la clé calculée du NIR disponible sur ce document (PDF). La facturation intervient selon le mode SESAM sans Vitale

Un contrôle de l'âge s'effectue avant le formatage. Les fiches des patient anonymes ne peuvent être utilisées pour les patient majeurs.

2.2 Renseigner les données du prescripteur

- Un prescripteur réel en cas de présence d'une ordonnance
- Si l'assuré ne possède pas d'ordonnance, le pharmacien renseigne le numéro de prescripteur suivant dans la zone prescripteur : « XX199999/Y » où « XX » est le numéro du département de l'implantation géographique du pharmacien et « Y » la clé calculée comme sur cette liste (PDF).

RAPPEL : Ce prescripteur virtuel existe déjà dans Winpharma et il a été utilisé pour la facturation de Contraception Urgence Norlevo.

2.3 Renseigner les données du produit

Les préservatifs inscrits sur la liste des produits et prestations remboursables (de marque « Eden » et « Sortez couverts ! ») peuvent être pris en charge par l'Assurance Maladie sans prescription médicale pour toute personne de moins de 26 ans, homme et femme sans minimum d'âge.

La délivrance prise en charge est de **1 boîte par dispensation**, quel que soit le conditionnement.

- Pour les hommes : les préservatifs des marques « Be Loved », « Édén », « Édén Perlés », « Manix Classic », « Sortez couverts ! » et « Sure & Smile »
- Pour les femmes : les préservatifs de la marque « Be Loved free » (pour la boîte de 2 préservatifs), « Ormelle » (pour la boîte de 5 ou de 10 préservatifs), « So sexy & Smile » (pour la boîte de 3 ou de 10 préservatifs).

3 – FACTURATION AVEC ANONYMAT DANS WINPHARMA

Exemple caisse du **Morbihan (Vannes)**

Facturation avec anonymat pour un homme NIR « 1 555555CCC042/xx » -> « 1555555561042/51 »
Numéro prescripteur « XX199999/Y » -> « 56199999/6 »

The screenshot shows the 'FACTURATION' window with three main sections: Assuré, Patient, and Prescripteur. Annotations highlight specific fields:

- Assuré:** 'No.SS' field contains '1 55 55 55 561 042' and '51'.
- Patient:** 'Lien/Né(e)' field contains '01/07/2005' and '17 ans'.
- Prescripteur:** 'Nom' field contains 'PRESCRIPTEUR FICTIF' and 'MEDECIN FICTIF 561999996'.

Annotations with arrows point to these fields:

- 'Renseigner l'âge réel du mineur' points to the birth date field.
- 'Pour le NIR, renseigner le code caisse de la pharmacie' points to the '51' in the No.SS field.
- 'Renseigner le médecin fictif rattaché à la caisse' points to the prescriber name field.

At the bottom, a table shows the product 'SORTEZ COUVERTS PRESERVATIFS BTE12' with a quantity of 10 and a total amount of 2,00 €.

Le code **Exo = 3** sera appliqué automatiquement pour les patients anonymes.

The screenshot shows the 'Formater la facture' window. It includes a summary of the invoice on the left and a main form for selecting the type of invoice and insurance details.

Formater la facture

FACTURE Sécurisée Tiers Payant
03/01/2023 ord. 03/01/2023 CV STERIL/PILULES
CONTRACEPTIF POUR MINEURS HOMMES

01-561-2151 CPAM VANNES 215 2,00
A Payer par le client 0,00
TOTAL FACTURE 2,00

Etat de la facture : FSE

Type de Facture

- Facture Sécurisée
- Facture Dégradée
- Facture Sécurisée Sans CV
- Subro Classique

Nature d'Assurance

- 1. Maladie
- 2. Maternité
- 3. Accident du Travail
- 4. SMG

Payeur

- 5. Tiers Payant Intégral
- 6. Le Client paye
- 7. TP Sécu Seule
- 8. TP Mutu Seule

Pieces Justificatives

- Justif AMO C.A.S
- Justif AMC PAS DE PJ

Détails sur Nature d'Assurance Maladie

- Accident de Droit Commun
- Date accident
- Pas d'exonération
- Stérilité / Pilules (EXO 3)
- Prévention (EXO 7)

Facturer avec EXO 3

0,00 EUR OK Annuler

NB : Pour les cas de NIR fictif ou de prescripteur fictif, la **scannérisation de l'ordonnance** n'est pas demandée.

Pour les patients avec NIR fictif, aucune requête ADRi ne s'envoie.